



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Conditionnement des médicaments

Question écrite n° 45493

Texte de la question

Mme Isabelle Valentin alerte M. le ministre des solidarités et de la santé sur le conditionnement des médicaments pour le régime hospitalier. C'est dans le cadre d'une de ses visites sur son canton à l'hôpital d'Yssingeaux qu'elle a été alertée par une pharmacienne quant au conditionnement des médicaments. Tenus par des obligations imposées par l'ARS d'identification et de traçage de l'arrivée du médicament à la pharmacie de l'hôpital jusqu'à l'administration au patient, les infirmiers et les pharmaciens ont un vrai travail en la matière. Lors de la préparation des piluliers chaque médicament doit être extrait de sa plaquette ou de sa boîte pour être reconditionné manuellement car les médicaments livrés ne sont pas tous conformes. Ce gage de qualité est ensuite traduit sous forme d'indicateur, plus ceux-ci seront bons, plus le financement pour l'hôpital sera élevé. Les préparateurs de piluliers ont donc tout intérêt à effectuer un conditionnement et une traçabilité irréprochables car il en va de santé de chacun. Malheureusement, l'arrivée de médicaments sous forme de plaquette et de boîte est une véritable contrainte pour le personnel qui doit extraire chacun d'eux manuellement pour les reconditionner un par un par la suite. Effectivement, cela représente un temps de travail supplémentaire qui pourrait être mis au profit des patients plutôt qu'au conditionnement de médicaments. Ainsi, elle demande que toutes les mesures soient prises afin que les industriels pharmaceutiques délivrent des médicaments avec un conditionnement unitaire adapté au fonctionnement hospitalier.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Valentin](#)

Circonscription : Haute-Loire (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45493

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 mai 2022](#), page 3121

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)